

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 9256
N/REF : 2/08/2026 0H45 C:016554 I:28429
V/REF : Contrat N°009256 du 18/07/2013

SDC 'Le Pontcottier'
C/O IMMO DE FRANCE
Agence de Bourgoin Jallieu
13BIS RUE PONTCOTTIER
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 5001
IMMEUBLE : LE PONTCOTTIER
RUE DU PONTCOTTIER/ RUE CHAIX
RUE DU MOUTURIER
38300 BOURGOIN JALLIEU

Vaulx en Velin, le 03 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N1/3/5
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme S. LEVAIN-LEURIOT

ENTRETIEN DES PIEDS DE COLONNES ET TRAINASSES EAUX USEES - EAUX VANNES -
EAUX PLUVIALES SITUEES DANS LES 2 SOUS-SOLS SUIVANT PLANS

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1}) \text{ Identifiant } 001565183$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : L'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat
ICHT-revTS1' : Dernier du meme indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/08/2026

Prix de base du contrat : 771,00

Indice ICHTrev-TS1
Mois de l'indice de base : 04/2013 Valeur : 111,5
Mois de l'indice de révision : 03/2026 Valeur : 147,7

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien pieds colonnes/trainasses	1/AN	983,02	983,02
TOTAL H.T.				983,02
T.V.A. a 10,00%				98,30
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1081,32</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.